

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 novembre 2020

## RAISONNEMENT DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN - (N° 2781)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 36

présenté par

Mme Thill, M. Guy Bricout, Mme Descamps, M. Labille et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

À compter de la promulgation de la présente loi, il est mis fin à l'émission de nouveaux contrats d'aide publique à la filière éolienne terrestre.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à mettre fin au versement colossal d'argent public à la filière éolienne.

La raison en est simple et le motif est celui de notre choix énergétique : pour l'illustrer, il faut prendre l'exemple du projet de réacteur thermonucléaire ITER de Cadarache, dans les Bouches du Rhône. Son budget est passé de 5 à 19 milliards d'euros, payés par trente-cinq pays pour industrialiser la technique de fission nucléaire et développer la recherche.

La France peut être fière d'accueillir ce projet sur son sol car le pays dispose en ce domaine d'une expertise à nulle autre pareille, et si elle a réussi à attirer les investissements de pays étrangers qui ont consenti à des sacrifices financiers aussi importants, c'est que l'issue en vaut la peine : ITER pourrait produire une énergie en quantité quasi-infinie, révolutionnant l'économie mondiale, avec une génération de pollution quasi-inexistante, des coûts minimes, et des risques sécuritaires maîtrisés et limités.

Au vu des sommes colossales engagées pour ce projet aux débouchés durables, il paraît presque absurde de vouloir encore abreuver une filière éolienne beaucoup moins performante, et sans doute finalement plus polluante. Ce débat sur l'éolien est en définitive celui des choix technologiques et scientifiques de la France.

Trop miser sur l'éolien est une décision hasardeuse, et une impasse à long terme, qui risque de nous éloigner d'une indépendance énergétique militaire et civile chèrement acquise et reconnue universellement.

Ne prenons pas le risque de tout perdre.